



APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Grand-Charmont

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-10 à R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Grand-Charmont doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend :

- *Le Maire, Président de droit*
- *Des membres élus par le Conseil municipal en son sein (au minimum de 4)*
- **Des membres nommés par le Maire (au minimum de 4), représentant :**
 - **Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;**
 - **Les associations familiales (représentants désignés sur proposition de l'union départementale des associations familiales) ;**
 - **Les associations de retraités et de personnes âgées du département ;**
 - **Les associations de personnes handicapées du département.**

QUI PEUT CANDIDATER ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations visées ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

COMMENT CANDIDATER ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Grand-Charmont :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du ou des représentant(s) proposé(s)
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce ou ces représentant(s)

MODALITÉS DE DEPOT DES CANDIDATURES

Au plus tard le mercredi 29 avril 2026 à 17 h 00

Par courrier : **Mairie de Grand-Charmont – 21 rue Pierre Curie – 25200 GRAND-CHARMONT**

Ou par email : mairie@grand-charmont.com

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Paul GAUTHIER – Directeur de l'action sociale

03.81.31.12.13 / paul.gauthier@grand-charmont.com